

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 18 avril 2024

Procès-Verbal

DATE DE CONVOCATION 12/04/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 18 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Patrick CHRISTEL, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Céline ROLLANT (arrivée au point 3).
EN EXERCICE.....	Absents :
PRESENTS.....	Absents excusés : Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE, Sonia LEPAGE, Minh-Duc PHAM
VOTANTS.....	Pouvoirs : de Thierry BOURVEN à André GUILLOUX, de Delphine DELCAMBRE à Céline ROLLANT, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Minh-Duc PHAM à Patrick CHRISTEL

N° 04.2024.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Nolwenn MARTIN en qualité de secrétaire de séance

N° 04.2024.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme Céline ROLLANT

N°04.2024.03 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégation du conseil municipal à Madame le Maire pour la validation des créances irrécouvrables

A la demande du service de gestion comptable de Montfort-sur-Meu, il est demandé d'ajouter une délégation à Mme GALIC afin de simplifier et de fluidifier la procédure pour toutes les dettes irrécouvrables.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'ajout de la délégation à Mme GALIC comme suit au paragraphe 30 :

30°) - D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance d'un montant inférieur à 100 €

N°04.2024.04 – FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'EISSOR – Epicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que l'association EISSOR a fait une demande de subvention exceptionnelle de 150 € par courrier.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention exceptionnelle à l'EISSOR pour un montant de 150 €

N°04.2024.05 – FINANCES – Centre de loisirs – Tarif mini-camp du mois de juillet 2024

M GUILLOUX informe qu'il est nécessaire de fixer les tarifs du mini-camp de juillet 2024.

Après échange entre les élus, il est convenu de retenir les tarifs suivants :

Tarifs mini-camp Juillet 2024	
<i>Enfants vergéens</i>	
QF < 531	170 €
QF > 531	200 €
<i>Enfants extérieurs</i>	240 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les tarifs ci-dessus.

N°04.2024.06 – FINANCES – Espace-jeunes – Remplacement de la chaudière

M GUILLOUX informe les membres du conseil municipal que la chaudière de l'Espace-jeunes doit être remplacée.

M GUILLOUX précise qu'il est nécessaire dans un premier temps de choisir entre une chaudière gaz et une pompe à chaleur puis de retenir l'entreprise.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident :

- par 9 voix pour et 3 abstentions, de retenir la chaudière gaz en mode de chauffage pour l'Espace-Jeunes,
- par 9 voix pour et 3 abstentions, de retenir l'entreprise Thermique de l'Ouest de Saint-Herblain pour un montant de 7 354,89 € HT soit 8 825,37 € TTC
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – Espace-jeunes – Remplacement des moteurs de la centrale de traitement d'air

M GUILLOUX informe les membres du conseil municipal que les moteurs de la CTA doivent être remplacés. Nous sommes dans l'attente des devis.

La décision est reportée au prochain conseil municipal

N°04.2024.07 – FINANCES – Restaurant scolaire – Remplacement des radiateurs

M GUILLOUX informe les membres du conseil municipal que les radiateurs du restaurant scolaire doivent être remplacés.

Les propositions sont les suivantes :

- Sétab pour un montant de 7 170 € HT soit 8 604 € TTC
- IDélec pour un montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident

- de retenir le devis le mieux-disant soit l'entreprise Sétab pour un montant de 7 170 € HT soit 8 604 € TTC
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 04.2024.08 - Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 15 mars 2024 et le 17 avril 2024

Le 18 mars signe le devis concernant l'activité Découverte animaux du 26 avril pour le centre de loisirs avec Fusionnel Dog & Company pour un montant de 204,07 € TTC.

Le 21 mars accepte l'achat de sacs à aspirateur auprès d'OBYO Bretagne pour un montant de 216,62 € TTC

Le 25 mars décide la réparation du ballon ECS de la salle des sports par Thermique de l'Ouest pour un montant de 230,32 € TTC

Le 2 avril accepte le remplacement de la motopompe par SAS EVEN pour un montant de 334,29 € TTC

Le 3 avril décide de la remise en état de la tondeuse Grillo par JARDIMAN pour un montant de 3 006,28 € TTC

Le 8 avril signe le devis concernant l'achat de pavillons, code civil 2024 et mini-dateur auprès de SEDI pour un montant de 184,24 € TTC

Le 12 avril accepte l'achat de divers plants pour le fleurissement de la commune auprès du CAT Notre Avenir pour un montant de 673,48 € TTC.

Le 23 mars décide l'achat d'un broyeur pour les services technique pour un montant de 9 834,81 € TTC auprès de SAS Even.

Le 15 avril décide l'achat de chaussures de travail auprès de POLEMIL pour un montant de 194,51 € TTC.

Le 15 avril décide l'achat de bavoires en tissus pour le restaurant scolaire auprès de Manutan Collectivités pour un montant de 87,50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Le secrétaire de séance
Nolwenn MARTIN



Le Maire,
Sylvie GALIC

